
YESIM NAZLAR : Bonjour ou bonsoir. Bienvenue à ce groupe de travail « règles de procédures AFRALO ». Il est 17 heures en temps universel. Nous sommes le 1^{er} juin 2017. Sur le canal anglais, nous avons Tijani Ben Jemaa. Sur le canal français, nous avons Aziz Hilali, Michel Tchonang et Fatimata Seye Sylla. Nous avons reçu les excuses pour se joindre à nous, de Barrack Otieno, Seun Ojedeji et Pastor Peters.

Nous avons au niveau du personnel Silvia Vivanco et moi-même Yeşim Nazlar. Aujourd'hui, nos interprètes sont Claire et Jacques.

S'il vous plaît, veuillez vous présenter lorsque vous prenez la parole pour la transcription et l'interprétation.

Merci beaucoup. Je donne maintenant la parole à Tijani Ben Jemaa.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, merci beaucoup Yeşim. Vous m'entendez bien ?

YESIM NAZLAR : Oui, nous vous entendons bien.

TIJANI BEN JEMAA : Très bien. Bonjour ou bonsoir à toutes et à tous. Nous sommes ici aujourd'hui pour parler de nos procédures de fonctionnement. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne nous reste que deux appels avant Johannesburg et que nous devons donc terminer notre travail avant Johannesburg. C'est pour cela que j'insiste sur le fait

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

qu'aujourd'hui, nous devons absolument travailler quel que soit notre nombre et cela me donne la possibilité d'avoir un prochain appel où nous parlerons de la position de vice-président. Je vous parlerai des prochains appels que nous devons faire sur ces procédures de fonctionnement. Nous n'avons donc que très peu de temps avant la réunion de Johannesburg. Nous devons absolument avancer. On ne peut pas se permettre d'attendre qui que ce soit, parce que sinon, on ne sera pas prêts pour Johannesburg.

Aujourd'hui, nous avons trois thèmes, mais je vous propose que nous ne parlions pas aujourd'hui des critères de certification des ALS, parce que nous n'aurons pas le temps de terminer de toute façon ce sujet des critères de certification et c'est un problème commun pour tous les RALO. Nous n'aurons donc pas nos propres critères de certification, c'est quelque chose qui concerne tous les RALO. Ce que nous voulions faire, c'était de proposer des modifications des critères de certification à l'ALAC pour tous les RALO, mais étant donné qu'on n'aura pas le temps de terminer ces critères de certification, je pense qu'on n'a pas besoin de traiter les critères de certification aujourd'hui. On va uniquement parler du quorum et de la position de vice-président.

Pour le quorum, certaines personnes ont encore demandé des changements. Je vais vous en parler, vous l'expliquer. Aujourd'hui, nous avons notre deuxième lecture et nous devons statuer, décider.

La proposition était auparavant que pour qu'une réunion soit valide, le quorum devait être d'un tiers du nombre total des ALS, donc 18 au jour d'aujourd'hui, puisque nous avons 52 ALS. Maintenant, nous en avons 53. Mais même avec 53, le tiers est de 18. La proposition était que le

quorum pour qu'on puisse délibérer dans une réunion soit d'un tiers du nombre total des ALS, donc 18 représentants d'ALS devaient être présents pour atteindre un quorum. Lorsque la réunion statue, prend des décisions sur des points importants – un instant, s'il vous plaît ; excusez-moi j'ai beaucoup de fichiers – si on décide par exemple de changer le calendrier des réunions, on peut le changer par consensus sans problème. Nommer quelqu'un à un poste par exemple, c'est une décision importante et pour cela, il faut voter.

Lorsque la réunion doit décider de quelque chose d'important, nous devons voter et le vote doit être par voie électronique. Pourquoi par voie électronique ? C'est pour donner la possibilité à toutes les ALS, à tous ceux qui sont présents ou absents à la réunion de participer au processus de prise de décision. Le vote sera donc effectué par voie électronique. Il y aura une semaine pour voter et on pourra passer jusqu'à 10 jours si besoin est.

Pour le vote électronique, le quorum est de 50 % des ALS. Cela veut dire qu'aujourd'hui, ça doit être au moins 27 ALS, puisque nous sommes 53. 27 au jour d'aujourd'hui.

Certains de nos collègues ont dit que l'on ne va peut-être pas atteindre ce chiffre de participation des ALS. Si on voit qu'il y a peu de participation durant la semaine où le vote est ouvert, il faut les contacter pour s'assurer qu'ils se mettent à voter, à participer. Donc, c'était la proposition d'origine que je voulais vous présenter.

Certains de nos membres ont suggéré qu'on ne va peut-être pas atteindre ce quorum de 50 % et dans ce cas, on ne pourra pas rendre la décision. Ils ont donc proposé d'avoir un vote en deux tours. Si on

atteint le quorum la première fois, pas de problème. Sinon, on passe à un deuxième tour, et on réduit le quorum de 50 % à un tiers. Et cela est soutenu par deux ou trois personnes dans notre groupe. Si nous faisons cela, je pense que pour être en mesure de voter, nous devons avoir une délibération valide durant la réunion pour décider sur le vote et si nous n'avons pas un tiers de nos ALS qui participent à la réunion, on ne peut pas décider de passer au vote. Si on décide d'avoir un vote en deux tours, on peut évidemment avoir deux réunions si on n'atteint pas un tiers des participants. On peut décider d'avoir une réunion avec 7 ALS par exemple.

Il faut donc que l'on réfléchisse à cela, aux propositions d'amendements proposées par les personnes pour le quorum. Je veux entendre maintenant vos opinions.

SILVIA VIVANCO :

Aziz, allez-y, vous avez la parole.

AZIZ HILALI :

Merci beaucoup Tijani. Je l'ai déjà dit lors de l'avant-dernière réunion que la plupart des règlements sur le quorum fixe un pourcentage, par exemple ici la moitié, et disent qu'il y a un appel à une deuxième réunion fixée par le statut, soit une semaine, soit 10 jours, soit 15 jours et après, quel que soit le nombre de personnes, le vote a lieu. Si on fait s'il n'y a pas la moitié, on passe au tiers, s'il n'y a pas le tiers, on passe un quart, etc. je pense que ça va alourdir notre façon de fonctionner. Or, parfois pour certaines décisions, il y a un délai et on ne peut pas attendre, il faut prendre les décisions. Par exemple, il y a un vote ou une

décision qu'on nous demande de prendre pour le RALO et on a une semaine. Dans ce cas, que fait le président du RALO ? Il envoie un message à tous les membres pour voter. S'il n'y a pas de quorum, il va dire qu'en cas de non quorum, la deuxième réunion et le vote auront lieu deux jours après et dans ce cas, quel que soit le nombre de votants. S'il y a trois personnes qui votent, le vote est validé. Je pense que c'est ce qu'il faut faire et ne pas le faire sur plusieurs morceaux.

Deuxième remarque que je voudrais faire par rapport à ce que tu viens de dire, Tijani. C'est que s'il n'y a pas la moitié, on doit appeler les gens, mais qui doit appeler les gens ? Nous, on le fait de manière bénévole, mais c'est le staff qui va appeler les gens ? Normalement, les gens lisent leurs e-mails, la preuve quand on a envoyé un e-mail pour les inviter à Johannesburg, tout le monde a répondu. A mon avis, il faut enlever cette règle d'appeler par téléphone. Il vaut mieux fixer les règles et le quorum à la moitié des membres. Et au cas où il y a un vote où le quorum n'est pas respecté, un délai sera fixé par le directeur du RALO et au-delà de ce délai, quel que soit le nombre de votants, le vote est validé. Merci.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup Aziz. Je comprends parfaitement ton point de vue. J'ai un petit souci, c'est que si on doit par exemple décider de décertifier une ALS et qu'on est deux à voter, je suis désolé, mais cette décision n'est pas valide dans mon esprit. Sur le plan éthique, ça ne marche pas. Mais j'écoute tout le monde. Si vous voulez que l'on fasse comme ça, je n'ai pas de problème. Fatimata, s'il te plaît. Je ne l'entends pas.

FATIMATA SEYE SYLLA : [passage inaudible]. Le quorum va être la moitié, ce qui est normal. Mais on sait qu'avec nous, ce n'est pas facile, ce n'est presque jamais réalisable depuis le temps que nous sommes à AFRALO, sauf quand il y a des réunions comme celles qu'il y aura à Johannesburg. C'est rare qu'on ait vraiment beaucoup de personnes, de présents. Donc, ça, c'est un point.

L'autre point qui est quand même difficile par rapport au raisonnement d'Aziz est le fait de dire que, quel que soit le nombre, on adopte et on avance. C'est vrai qu'on ne peut pas faire du sur-place, on ne peut pas bloquer. Il est également difficile de dire qu'on va appeler les gens. L'idée était sortie du fait qu'on soit plus ou moins lié les uns par rapport aux autres. Par exemple, si Michel n'est pas là, j'ai son téléphone et je lui dis : « Michel, on t'attend, il faut voter ». Ce n'est pas quelque chose qu'on va imposer vraiment aux gens. Moi, je suis d'accord pour qu'on donne une seconde chance, peut-être pas une troisième, une quatrième chance, mais qu'on donne au moins une seconde chance pour dire qu'il faut voter à partir de telle date et que si vous ne votez, c'est comme si vous aviez dit oui, quelque chose comme cela, ou vous êtes du côté de la majorité. Il faut qu'on trouve des mots très forts qui vont inciter les gens à bouger quand il faut voter. Mais on ne peut pas voter une seule fois, voir que le quorum n'est pas là, et ensuite dire que c'est bon la deuxième fois, même si c'est deux personnes, on avance. Franchement, je ne pense pas que ce soit la bonne solution. La prochaine fois, si c'est deux, on fait le maximum pour que les gens ne soient pas deux, parce que je pense qu'on ne sera pas deux, on sera peut-être cinq ou dix. Je pense qu'on devrait mettre tout simplement un seuil. Si on a par

exemple 10 personnes qui votent, on valide le vote. Ces 10 personnes, c'est moins de 1/5^{ème}, mais on valide le vote. Voilà ce que j'avais à dire. Allo, personne ne m'entend ? Oh !

TIJANI BEN JEMAA :

On a entendu tout ce que tu as dit, sauf le début, Fatimata, mais on a entendu.

Merci beaucoup Fatimata. J'ai des problèmes avec Adobe Connect. Je parle donc avec le téléphone. Je comprends ce que vous avez dit et vous proposez d'avoir un vote en deux tours si cela est nécessaire. Si nous n'avons pas le quorum de 30 %, nous pouvons voter un deuxième tour. C'est la proposition d'Aziz et de Fatimata.

Aziz propose que pour le deuxième tour, on vote, quel que soit le nombre de participants. Fatimata a dit que nous devrions avoir un seuil, un nombre minimum, par exemple le vote sera valable s'il y a au moins 10 personnes. Je pense qu'il y a ici deux alternatives. Un pourcentage n'est pas un nombre, puisque le nombre d'ALS évolue. Aujourd'hui, 10 peut être suffisants, mais lorsque nous serons une centaine d'ALS, 10, ça ne suffit pas. C'est seulement 10 %, donc on aurait besoin d'un pourcentage supérieur.

J'accepte vos propositions. Nous avons deux propositions. Moi, je propose que l'on vote avec 50 %, mais selon la proposition des autres membres, je dirais que l'on peut faire ce vote en deux tours, selon votre proposition, si cela est nécessaire : premier tour 50 % et si on n'atteint pas 50 %, on va demander l'organisation d'un deuxième tour. Cela sera ajouté dans les principes opérationnels et le vote sera fait.

Nous avons maintenant trois propositions. Aziz : quel que soit le nombre de participants, le vote sera valide. Fatimata dit : si on atteint un certain nombre de personnes, le vote est valide. Et je dis : si on atteint un pourcentage du nombre total d'ALS, le vote est valide. Nous avons donc trois propositions.

Je vais maintenant vous demander de donner votre opinion à propos de ces trois propositions. Est-ce qu'Aziz, vous voulez prendre la parole parce que vous levez la main ?

YESIM NAZLAR : Tijani, nous avons trois mains levées, celle d'Aziz, celle de Michel Tchoung et celle d'Abdeldjalil.

TIJANI BEN JEMAA : Bien, qui était le premier ?

YESIM NAZLAR : Aziz, si je ne me trompe. Abdeldjalil sera le deuxième et Michel le troisième.

TIJANI BEN JEMAA : Aziz, vous avez la parole. Allez-y.

AZIZ HILALI : Merci, Tijani. Puisque tu nous demandes de donner notre avis sur les trois et juste pour compléter un peu entre la deuxième et la troisième, c'est-à-dire entre ma proposition et celle de Fatimata et par rapport à

l'exemple de la décertification que tu as donné, je rappelle – excusez-moi de rappeler l'historique, parce qu'on a eu quelques difficultés des fois sur un vote de quelque chose qui n'était pas très sensible, genre décertification d'une ALS ou quelque chose comme ça – l'ALAC une fois nous a demandé que les ALS votent par rapport à la révision de l'ALAC et nous avons eu énormément de difficultés pour que les gens votent. Il a fallu vraiment faire un effort énorme.

C'est avec ce genre d'exemple en tête que j'ai dit que le deuxième tour se faisait, quel que soit le nombre. Maintenant, s'il y a des points difficiles à faire passer avec un petit nombre de votants, on n'a qu'à les citer. On peut dire que si le quorum n'est pas atteint à la première réunion, la deuxième réunion, on fait voter les gens quel que soit le nombre de votants et on valide, sauf pour la décertification par exemple ou sauf pour une élection, etc. On peut définir certains points. Parfois l'ALAC a besoin du vote des ALS sur une question qui est purement liée à des politiques ou des processus de l'ICANN. Et là, ce n'est pas sensible, il y a des gens qui ne sont pas intéressés et qui ne votent même pas. Je maintiens donc l'idée d'un deuxième tour, quel que soit le nombre, sauf pour la décertification. Merci.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup Aziz. Abdeldjalil, vous avez la parole.

ABDELJALIL BACHAR BONG :

Merci beaucoup, Tijani. Moi, je suis parfaitement d'accord avec la proposition d'Aziz pour le seuil de 50 % et le deuxième tour. Ce que je propose au deuxième tour si on n'arrive pas à avoir beaucoup d'ALS qui

votent, on peut donner les mandats au deuxième tour au président d'AFRALO et donner ainsi son avis, par exemple pour une proposition d'ALAC. Pour la décertification, je suis parfaitement d'accord avec Aziz aussi. On peut organiser un deuxième tour pour consulter toutes les ALS. Je vous remercie.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup. Qui est la troisième personne à s'exprimer maintenant ? Michel. Allez-y.

MICHEL TCHONANG : Merci beaucoup, Tijani, merci à tout le monde. C'est Michel qui a la parole. Est-ce que vous m'entendez ?

AZIZ HILALI : On t'entend Michel.

MICHEL TCHONANG : Merci. Je trouve pertinente la première proposition. Je dois dire que par rapport à la deuxième et troisième proposition que ça marche lorsqu'il s'agit d'un système d'organisation restreint, c'est-à-dire si ce sont quelques individus qui se retrouvent en face à face, c'est très facile de faire un premier et un deuxième tour, de passer et de valider. Mais souvenons-nous qu'il s'agit des représentants des organisations et je pense que la démarche éthique dont parlait Tijani tout à l'heure a tout son sens. Je comprends Aziz qui parle de préoccupations, des difficultés à pouvoir contacter les ALS, mais je pense que dans l'une de nos interventions passées, il y a ce qu'on appelait les critères pour la

décertification. Le fait de ne pas participer à un suffrage peut aussi être un élément qui discrédite une ALS. Mais je voudrais dire par rapport à cette première proposition qu'on peut ajouter le critère temps, c'est-à-dire qu'entre les tours, on se prescrit. On dit : si le quorum n'est pas atteint au premier, on donne 48 heures ou 72 heures pour que les ALS s'expriment et à ce moment-là, je pense qu'on n'est pas obligé d'appeler. On peut envoyer un e-mail global comme d'habitude à tous les ALS et tout le monde a cela comme témoin. Ce n'est que lorsque toutes les voies sont épuisées qu'on devrait pouvoir prendre la décision finale. La question du quorum lorsqu'il s'agit des affiliations est assez délicate. N'oublions pas que nous ne sommes pas tous connectés de la même façon dans notre région. Parfois, les gens veulent bien voter, mais ils sont coupés. Que fait-on dans ces cas-là ? Merci.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup Michel. Yesim, est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent s'exprimer ?

YESIM NAZLAR : Non, il n'y a pas d'autres personnes ayant levé la main. Abdeldjalil et Michel n'ont pas encore baissé leurs mains par contre.

TIJANI BEN JEMAA : Très bien donc ce ne sont pas de nouvelles mains pour Abdeldjalil et Michel ?

YESIM NAZLAR : Ils ont baissé les mains.

TIJANI BEN JEMAA :

Très bien. Revenons à cette question. Je comprends maintenant mieux l'opinion de vous tous. Je peux noter que tout le monde est d'accord pour que, si nécessaire, on ait deux tours pour le vote. Mais il y a néanmoins une différence sur la procédure après le premier tour. Je crois qu'il y a une tendance pour que ça ne soit pas ouvert pour tout, un vote avec seulement deux personnes, parce que ça va être un vote vide. C'est donc quelque chose d'important. Certains ont dit qu'on doit avoir un seuil, un nombre minimum de personnes votant et d'autres personnes ont proposé un pourcentage. Aziz a proposé quel que soit le nombre. Tout cela va dans la même direction.

Je pourrais proposer que nous décidions que le vote soit fait en deux tours si nécessaire. Si au premier tour, on n'a pas 50 % de participation, nous aurons un deuxième tour, et au deuxième tour, on aura des règles différentes. Ça ne sera pas 50 % de participation, mais moins : à quel seuil ou à quel pourcentage le vote va-t-il avoir lieu ? Telle est la question. Il faut y répondre. Il faut qu'on étudie cela, le pourcentage du deuxième tour ou le nombre du deuxième tour, ou quelles décisions ne peuvent pas être prises si on a ce type de situation ? C'est donc un peu deux manières de voir, mais je crois qu'on est tous d'accord pour avoir un deuxième tour avec un minimum de participation. Ce minimum pourrait être un chiffre, un nombre. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cela, parce qu'il va y avoir une évolution de ce chiffre vu le nombre d'ALS qu'on va avoir. Je pense qu'on pourrait proposer un pourcentage. Ça peut être un pourcentage très bas, mais je crois qu'un pourcentage serait plus logique et fonctionnerait mieux. Ou bien on pourrait décider

qu'au deuxième tour, ce soit, quel que soit le nombre de personnes qui vote, sauf pour certaines décisions que l'on doit bien énumérer.

Si on fait la liste de ce type de décisions, cela devient nos nouvelles règles, nos nouveaux critères de fonctionnement. Mais on peut se rendre compte qu'on a oublié quelque chose, et on sera empêché de prendre certaines décisions. C'est donc un peu compliqué, je crois.

On pourrait avoir un nouveau quorum pour le second quorum. Je voudrais que vous me disiez maintenant, aujourd'hui, quel sera ce nouveau quorum, à quel niveau il va se situer. Je vous pose la question à toutes et à tous : dites-nous quel est, pour vous, le quorum pour le deuxième tour, le minimum pour le deuxième tour, s'il vous plaît. Je donne la parole à Aziz en premier. Aziz, vous avez la parole.

AZIZ HILALI :

Merci beaucoup, Tijani, mais moi j'ai donné mon avis. J'ai dit qu'il vaut mieux séparer deux types de votes : les votes habituels qui n'ont pas d'incidence sur les ALS (les décisions relatives aux politiques de l'ICANN et là, il faut retenir quel que soit le nombre ; et les votes sur la décertification ou les décisions qui touchent à une ALS et là, on peut faire un quorum différent, je propose un tiers. Merci.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Aziz. Je te prie de comprendre ce que j'ai dit. Ce que tu proposes est un peu compliqué parce qu'on doit décider aujourd'hui sur un nombre et un certain nombre de décisions qui ne peuvent pas être prises au-dessous du tiers. Une fois que l'on a adopté cela, ça devient notre fonctionnement officiel, mais on se rend compte ensuite qu'il

peut y avoir une autre décision qui ne peut pas être prise au-dessous du tiers. Dans ce cas, on doit refaire les choses. On peut mettre moins que le tiers si tu veux, mais il faudrait qu'on décide le quorum pour le deuxième tour, à mon avis. Je ne sais pas ce que tu penses.

AZIZ HILALI :

Je peux te répondre tout de suite. Dans ta règle, il se peut qu'une décision ne soit pas prise du tout. Supposons qu'une décision doit être prise, tu mets une première condition qui n'est pas vérifiée, tu mets une deuxième condition qui n'est pas vérifiée, la décision ne sera alors jamais prise. Par exemple, on veut décertifier une ALS ou voter pour la révision de l'ALAC, premier tour, il n'y a pas de quorum, deuxième tour, il n'y a pas le quorum, la décision ne sera donc pas prise. Il n'y aura jamais de vote. C'est pour cela que j'ai dit, quel que soit le nombre.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Aziz. J'ai dit que le quorum pour le deuxième tour peut être minimum. Tu peux proposer n'importe quel pourcentage. Si on différencie les décisions, un jour, on va se rendre compte qu'une décision importante n'a pas été listée et dans ce cas-là, ça va être un problème. Que va-t-on faire ? Est-ce qu'on doit réviser les règles ? Je pense que si la RALO n'est pas capable d'avoir une dizaine de personnes pour voter, je crois que le RALO ne mérite pas de voter, il ne mérite pas de décider. Dans ce cas-là, il vaut mieux qu'il ne décide pas. Par exemple, tu as 100 ALS et tu n'arrives pas à avoir 10 personnes pour voter, je suis désolé, mais le RALO ne vaut rien, ça veut dire que le RALO ne représente pas les ALS. C'est mon avis, mais je suis ouvert à toutes

les discussions. On va voir les autres et après, je reviens vers toi, Aziz.
Alors, Abdeljalil.

AZIZ HILALI : Le tiers, ce n'est pas 10 mais 18.

TIJANI BEN JEMAA : Je t'ai dit comme ça, on peut mettre n'importe quel chiffre, Aziz, n'importe quel pourcentage. J'ai dit 10 comme ça. Je reviens vers toi. Abdeljalil, s'il te plaît. Ou sinon Fatimata. Fatimata a répondu 10 %. Abdeljalil ? Michel ? Michel, la parole est à toi. Michel ?

MICHEL TCHONANG : Merci, Tijani, vous m'entendez ?

TIJANI BEN JEMAA : Je t'entends bien.

MICHEL TCHONANG : Moi, je pense que 25 % seraient l'idéal. En partant de 50, 25 % seraient l'idéal, à mon avis. Merci.

TIJANI BEN JEMAA : Michel, on risque de ne pas avoir les 25 % pour le deuxième tour. Parfois, nous avons des décisions importantes à prendre dans le temps. Effectivement, pour moi, s'il n'y a pas un minimum de personnes qui votent, le RALO ne mérite pas d'avoir un avis. Je suis d'accord avec toi, mais 25 %, c'est peut-être un peu élevé. Fatimata propose 10 %. Moi,

j'ai proposé 33 %. Aziz veut que ça soit plat, c'est-à-dire que, quel que soit le nombre, sauf pour certaines décisions. Je reviens vers toi, Aziz maintenant.

AZIZ HILALI : Tijani, je pense que, ça me vient comme ça avec toutes les discussions...

TIJANI BEN JEMAA : Répète un peu s'il te plaît.

MICHEL TCHONANG Est-ce que je peux parler ?

TIJANI BEN JEMAA : Michel, qu'est-ce que tu dis ? Je n'ai pas compris. C'est Aziz ou Michel ?

MICHEL TCHONANG C'est Michel qui était en train de parler.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, vas-y. Michel, vas-y. Bon.

MICHEL TCHONANG Est-ce que je peux parler ou bien c'est Aziz ?

TIJANI BEN JEMAA : Non, vas-y Michel, parle, s'il te plaît.

MICHEL TCHONANG Je voulais dire que dans ce cas, je pense qu'on peut avoir le quorum type 1 pour les grandes décisions et le quorum 2 pour les autres décisions, peut-être que 10-15 % seraient l'idéal.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup. Aziz, je reviens vers toi.

AZIZ HILALI : Merci, Tijani, je reprends la parole. N'oubliez pas que lorsque le quorum n'est pas atteint à la première réunion, un e-mail doit être envoyé par le staff et les offices du RALO à toutes les ALS en disant que le quorum n'a pas été atteint à la réunion prévue telle date et qu'une deuxième réunion aura lieu telle date et quel que soit le nombre de présents, la décision sera prise. Tout le monde est donc informé. Il ne faut pas penser que 10 %. Les gens ont reçu l'e-mail et lorsqu'il y aura la deuxième réunion, s'il y a 10 %, ça veut dire que 90 % sont informés que la décision sera prise, quel que soit le nombre. Ça veut dire aussi que soit ils n'en ont rien à faire, soit ils ont accepté le fait que la décision soit prise, quel que soit le nombre. Le deuxième tour ne se fait pas automatiquement, non.

Moi, je suis dans un Conseil d'administration ici au Maroc, il y a des décisions importantes, nationales. Dans ce Conseil d'administration, lorsque le quorum n'est pas atteint, on est obligé d'attendre une semaine et dans la deuxième réunion, quel que soit le nombre, même si on est trois ou quatre, les décisions sont prises, mais une note est envoyée à tous les membres du Conseil d'administration leur disant que

la décision sera prise qu'ils soient présents ou pas. S'il s'agit, comme Tijani l'a dit, d'une décision importante sur la décertification d'une ALS, cette ALS recevra cet e-mail disant que le quorum n'a pas été atteint la première fois, une nouvelle réunion va se réunir pour la décertification. Toutes les ALS vont donc être informées de cela. Cette ALS va faire des efforts pour qu'il y ait des ALS qui sont présentes pour la défendre. Voilà, c'est ma proposition. A la rigueur, si vous ne voulez pas que ce soit vraiment, quel que soit le nombre, je suis d'accord avec la proposition de Fatimata des 10 %.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Aziz. Je reviens vers toi, Michel. Je vous rappelle que lorsque les modifications de ces règles vont être mises en œuvre, on va commencer à compter le nombre de votes que les ALS font, et parmi les critères de performance des ALS, il y a le vote. Les ALS qui ne votent pas seront classifiées dans une classe stand-by par exemple et quand on est en stand-by, on n'est pas loin de la décertification. Les ALS qui ne votent pas peuvent être sujettes à la décertification. Je pense qu'avec les nouvelles règles, quand elles seront mises en œuvre, les gens vont faire beaucoup plus attention, ils vont venir et voter. C'est dans leur intérêt, autrement, ils ne feront plus partie d'AFRALO. Une remarque.

Maintenant, Michel. Michel ?

MICHEL TCHONANG

Oui, vous m'entendez ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui.

MICHEL TCHONANG Je disais que tu viens de me prendre la parole sous la langue. C'est exactement ce que je voulais préciser, que c'était aussi un des critères de performance et que cela devait compter. Merci.

TIJANI BEN JEMAA : Très bien merci beaucoup. Maintenant, nous sommes à 10 minutes de la fin et nous n'avons fait que cette question de quorum. J'ai tous les avis et on converge vers quelque chose comme un deuxième tour à 10-15 %. Je vais vous faire la proposition la prochaine fois dans le cadre d'une dernière lecture pour le quorum. Merci.

On passe maintenant à la deuxième question qui est celle du poste de vice-président. Pourquoi a-t-on fait cette proposition ? Aziz peut vous le dire, on a toujours été confronté à un embarras chaque fois qu'il y a eu une réunion d'ICANN parce qu'ICANN nous permet deux slots de travel support pour les leaders d'AFRALO. Deux, cela veut dire le président et une autre personne, le secrétaire ou le vice-président. Jusque-là, nous l'avons résolu parce que les gens nous font confiance, ils comprennent très bien que nous essayons de donner à AFRALO le maximum qu'on puisse donner, donc de mettre la personne qui pourrait être la plus utile pour prendre ce travel support. Mais, je vous assure que des gens sont frustrés à cause de cela.

Pourquoi a-t-on pensé à cela ? Parce que sur cinq RALO, il n'y a que nous et APRALO qui avons un vice-président. Tous les autres n'ont qu'un président et un secrétaire et n'ont donc pas de problème comme

nous. On a fait cette proposition et nous avons eu deux oppositions, deux personnes qui ont dit non, Beran et Philip. Beran a dit qu'il n'y a aucune raison puisque le secrétaire n'a rien à voir avec le vice-président. Le vice-président est mis en place, mais du moment que le président voyage, le vice-président ne voyage pas. Chose qui n'est pas évidente pour les autres. Ça, c'est son avis à elle. Philip est d'accord avec elle. Ils disent que c'est très important d'avoir ce poste de vice-président. Je leur ai dit que trois RALO fonctionnaient sans ce poste et marchaient bien, pourquoi est-ce si important ? Finalement, c'est inutile le vice-président. Du moment que le président est là, le vice-président ne fait rien, il n'a aucune prérogative.

On a fait cette proposition. On a reçu, comme je vous l'ai dit, deux oppositions parce qu'ils disent qu'il est bien d'avoir un vice-président, qu'il faut partager les pouvoirs entre le président et le vice-président, choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord, parce que si vous partagez, vous allez avoir une direction à deux têtes, et on peut avoir un RALO qui ne marche plus parce que ces deux personnes ne s'entendent pas. Il faut avoir un leader qui est le président, et puis voilà. Le vice-président est là pour le remplacer en cas d'absence. Je vous ai tout raconté, je demande votre avis. On commence par qui ? Qui est le premier à lever la main ? Oui, Abdeldjalil, tu es le premier.

ABDELJALIL BACHAR BONG : Merci beaucoup Tijani. Je crois qu'on a une réunion demain aussi pour l'élimination du poste de vice-président. Je ne vois pas l'impact réel, c'est-à-dire quel est le pouvoir du vice-président.

TIJANI BEN JEMAA : Il n'en a aucun.

ABDELJALIL BACHAR BONG : Je suis donc parfaitement d'accord avec la suppression du poste. Mais on peut dire que le secrétaire peut remplacer le président en cas de maladie ou d'empêchement, etc. Il peut le représenter. Par exemple, quand Tijani n'était pas là, c'est Sarah qui a représenté le président d'AFRALO au niveau de l'ouverture officielle. Je suis donc parfaitement d'accord avec la suppression du poste de vice-président.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Fatimata.

FATIMATA SEYE SYLLA Je suis d'accord également pour les mêmes raisons. Vous m'entendez ?

TIJANI BEN JEMAA : Je t'entends bien.

FATIMATA SEYE SYLLA Je suis d'accord pour les mêmes raisons évoquées.

TIJANI BEN JEMAA : Maintenant, je ne t'entends plus.

FATIMATA SEYE SYLLA Le vice-président... allo, tu ne m'entends plus ?

TIJANI BEN JEMAA : Je t'entends très mal, il y a beaucoup de bruits. Est-ce que le staff peut fermer le micro de la personne qui nous fait du bruit ? Voilà, maintenant, je t'entends mieux, vas-y.

FATIMATA SEYE SYLLA : Je disais que le rôle du vice-président est de remplacer le président en cas d'absence. Jusqu'ici, il est vrai que ce rôle-là n'a jamais été vraiment joué parce que les présidents qui se sont succédé ont assuré jusqu'au bout. Ceci dit, si on supprime le poste de vice-président, en cas d'absence, c'est un membre AFRALO qui siège à l'ALAC qui va jouer ce rôle. Il faudrait peut-être rajouter ce point.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Fatimata. Non, pour une absence temporaire, le président peut donner son avis à son secrétaire qui l'exprime là où il le faut. Il peut le remplacer, mais en contact continu avec le président. Pour une absence durable, un président qui est parti, le secrétaire remplace le président pendant un très bref délai nécessaire pour élire ou choisir un nouveau président, suivant la procédure normale de sélection du président d'AFRALO, sachant que le président remplaçant va remplir uniquement la partie du mandat restant du président sortant.

FATIMATA SEYE SYLLA : Oui, mais en attendant qu'on prenne le président, comment on le prend ? Supposons que je ne sais pas que le président est malade, qui prend l'intérim pendant cette période-là ?

TIJANI BEN JEMAA : C'est le secrétaire. Le secrétaire remplace le président pour une courte période. Dès que l'absence du président est notifiée, un processus de sélection d'un nouveau président est lancé. Pendant cette période de sélection, c'est le secrétaire qui joue le rôle du président.

FATIMATA SEYE SYLLA D'accord. Du moment qu'on peut donner des explications cohérentes sur qui le fait, c'est bon, je suis d'accord.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Aziz.

AZIZ HILALI : Merci Tijani. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, mais je voudrais juste rappeler que d'après les règles d'AFRALO actuelles, le vice-président est quelqu'un qui aide le président, qui ne le remplace pas. Il l'aide dans les réunions, chose qu'on n'a effectivement pas connue depuis l'existence d'AFRALO. Il doit le remplacer en cas d'absence. Effectivement, si un président est parti ou absent, en principe le secrétaire doit le remplacer jusqu'à l'élection d'un nouveau président, et l'élection d'un nouveau président ne prend que quelques semaines, pas plus. Comme tu l'as dit, Tijani, actuellement le problème est posé non pas au niveau du rôle du vice-président, mais plutôt du voyage dans les réunions de l'ICANN, c'est tout. Il vaut donc mieux le supprimer, comme ça, ça pose moins de problèmes. EURALO marche très bien comme ça, avec un président et un secrétaire.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci. Aziz. Je vous rappelle que Daniel est d'accord pour la suppression de ce poste. Baudouin aussi ainsi que Seun. Il n'y a que deux opposants, Beran et Philip. Il y a donc une bonne majorité qui est pour la suppression de ce poste. Je considère que la décision est prise. Notre recommandation sera donc pour la suppression du poste de vice-président. Les règles seront modifiées de manière à monter que pour une courte absence ou pour une absence de force majeure du président, le secrétaire prend la relève, mais il fait cela sous les ordres du président qui n'est pas disponible immédiatement. Dans le cas où c'est une longue absence ou un abandon, un processus de sélection d'un nouveau président est lancé et pendant cette période, le secrétaire assure les fonctions du président, celles-ci étant limitées à assurer la sélection du nouveau président. Donc, c'est bon pour ce deuxième point.

On a fini pour aujourd'hui. On est trois minutes après notre temps. Je suis content d'avoir finalisé des questions. Il y a plusieurs solutions pour la première, mais je vais résumer cela, je vais essayer de vous donner une solution que vous allez peut-être tous accepter ou s'il faut la modifier, on la modifiera.

Nous avons fini. Je vais préparer les recommandations. La prochaine fois, nous ferons une deuxième lecture de cette question du vice-président. Nous avons à présent une majorité et nous ferons une deuxième lecture la prochaine fois. Je vais également préparer les modifications des principes de fonctionnement qui vont être recommandés à AFRALO à Johannesburg.

Je vous remercie beaucoup et je considère que cette réunion a été fructueuse. Merci. Merci à nos interprètes et à notre staff, à vous tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]